institutionnalisation, puisque l'autorité de valider reste humaine, et il ne remplace aucune des fonctionnalités de médiation du dispositif. Ce positionnement est une intention de conception : nous n'avons observé aucun usage de l'assistant en classe, et nous n'affirmons ni qu'il améliore les cours produits ni qu'il modifie les pratiques. Il reste à situer le dispositif actuel dans la suite des itérations qui l'ont précédé.

VN-Ch14-11 : Du premier prototype au dispositif actuel

Complément du chapitre 14, section 14.1.1

14.10. Du premier prototype au dispositif actuel

Le mot de « prototypes » recouvre ici deux familles d'objets : les prototypes de contenu, 3AC sur la nutrition et 2BAC sur la bioénergétique et le muscle, qui sont des documents sources, et les itérations de prototypes logiciels qui ont précédé le dispositif actuel. Nous présentons les deux comme des itérations de conception, dans la mesure où les sources écrites le permettent. Le tableau VN-52 les range, avec ce que chacune a apporté à la suivante et la limite qu'elle a révélée.

Tableau VN-52 : Itérations de conception qui ont précédé le dispositif actuel : apport retenu et limite relevée.

Itération	Nature	Apport retenu	Limite relevée
Prototype de contenu	Documents rédigés pour 3AC (nutrition) et 2BAC (bioénergétique et muscle) : séquences ASIN, obstacles, ressources	Source des contenus ; en cas d'écart, le prototype de contenu fait foi	Pas de phase d'application ni d'évaluation formative pour deux des trois chapitres de 3AC
Prototype d'interface	Maquette cliquable de l'interface, avec lecteur de type manuel	Intuitions d'interface : lecteur de type manuel, rail d'icônes, panneaux	Aucune donnée réelle, palettes concurrentes, langues non branchées ; non réutilisable en code
Premier dispositif logiciel	Plateforme généraliste, nombreux modules et rôles	Patrons d'interface du lecteur et décisions techniques documentées	Cœur didactique périphérique, pas de journalisation de recherche, hors ligne non livré, authentification nominative, périmètre excessif

Itération	Nature	Apport retenu	Limite relevée
Dispositif actuel	Plateforme dérivée des principes du chapitre 12, tournée vers l'enseignant et l'usage en classe	Parcours ASIN, rétroaction par obstacle, projection, éditeur, assistant	Écarts consignés en 14.8 ; limites relevées par l'évaluation experte conduite en octobre 2026 : différenciation, collaboration et accessibilité (sections 14.11 à 14.19)

Note. Ces indications reposent sur des documents écrits ; le code du premier dispositif logiciel n'étant pas disponible, elles ne reposent pas sur sa lecture.

Le premier dispositif logiciel du tableau VN-52 ne peut être décrit que par des documents, dont les descriptions divergent sur sa pile technique : la pile exacte de ce premier état est non établie. Aucune donnée d'usage de ce premier état n'est mentionnée dans les sources que nous avons consultées, et nous n'en tirons rien.

Les motifs du passage au dispositif actuel tiennent en sept points : un périmètre excessif dont aucun élément ne servait les études 2 et 4 ; un cœur didactique resté périphérique, les sept phases existant comme conteneurs sans sonde, sans obstacles balisés, sans rétroaction différenciée et sans mode projection ; l'absence de journalisation de recherche ; une authentification nominative jugée incompatible avec le pseudonymat ; un hors ligne jamais livré ; une intelligence artificielle prévue qui ajoutait une variable non contrôlée ; et une dérive visuelle entre plusieurs palettes. Le passage s'est fait par une reconstruction, sans importer de code : de la première itération, la conception ne retient que du matériau, c'est-à-dire des décisions techniques documentées, des patrons d'interface du lecteur, une identité graphique et les contenus des prototypes.

Ce passage se lit enfin à la lumière du journal des écarts de la section 14.8. L'un des motifs de la reconstruction, l'authentification nominative, est celui que la conception a levé pour l'usage en classe ; de même, l'intelligence artificielle qu'elle avait écartée est revenue sous une forme bornée. Ces retours ne contredisent pas le motif initial, qui visait une étude à protéger ; ils indiquent que les motifs d'une reconstruction dépendent de l'état du projet de recherche, et que l'artefact décrit ici a vu ses arbitrages évoluer après l'étude 2. La description du prototype s'arrête ici. Les sections 14.11 à 14.19 rapportent le jugement que les experts de l'étude 4 ont porté sur le dispositif, et la section 14.20 rapproche ce jugement de la description qui précède.